



METEOR

L'application des autorités
de surveillance



contact@fracs.aero

 [@fracs-aero](https://www.linkedin.com/company/fracs-aero)



METEOR

Module d'Echange et de Télétransmission avec les ORganismes

METEOR est une application créée en 2019 par l'autorité de surveillance française, la DSAC.

METEOR est une plateforme **numérique** collaborative entre une autorité de surveillance et les organismes surveillés. Elle a pour vocation d'**harmoniser** et de **digitaliser** les pratiques en permettant l'échange de dossiers, de documents mais aussi la **planification** d'actes de surveillance ou le suivi d'actions correctives.

METEOR, c'est plus de 10 000 utilisateurs et plus de 1 000 organismes.



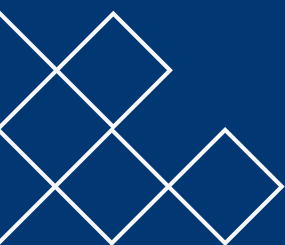
Pour une Autorité de surveillance

METEOR favorise :

- L'**amélioration** du système de supervision de la sécurité
- L'**harmonisation** des procédés
- La **traçabilité** de tous les échanges
- L'émission de documents **signés et authentifiés**
- Le suivi de la **conformité** réglementaire des organismes



METEOR contribue ainsi efficacement à la démonstration de **conformité** de l'Autorité par rapport aux **standards OACI**.



Par une Autorité de surveillance

“

“ METEOR a été créé pour alléger les tâches des personnels et permettre la continuité du traitement des dossiers en cas d'absence. ”

“ METEOR nous permet d'avoir un outil central pour la surveillance. ”



METEOR

ADMINISTRATION

Utilisateurs AUTORITÉ: 4 PROFILS: 8 ORGANISMES: 6	Cercles ENTITES GROUPES D'ORGANISMES	Paramètres PARAMÈTRES GÉNÉRAUX	Enregistrements TYPES D'ENREGISTREMENTS
Dossiers TYPES STATUTS	Acte de surveillance TYPES D'ACTE DE SURVEILLANCE THÈMES	Constataions STATUTS NIVEAUX THÈMES RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES AXES DE SURVEILLANCE	Communication CATÉGORIE DE COMMUNICATION

L'application s'adapte à vos besoins.

“ La prise en main a été rapide pour l'ensemble de l'équipe. ”

“ L'outil est fluide et simple d'utilisation. ”



”

Pour un inspecteur de surveillance



Chaque étape – du dépôt d'un dossier à la validation d'une action corrective – est documentée, horodatée et archivée. Cela facilite les audits, tout en renforçant la crédibilité des autorités et la confiance des organismes surveillés.

Par des inspecteurs de surveillance

“

“ Grâce aux tableaux de bord, je sais rapidement si une action est attendue de moi ou si une échéance approche. ”

“ Contrairement aux mails, j’ai un meilleur suivi de mes actes de surveillance. Tout ce qui concerne l’organisme est relié, j’ai accès à tout l’historique. ”

“ Si j’ai besoin de vérifier qu’une certification existe, grâce aux différents filtres je peux facilement la retrouver même si je ne gère pas cet organisme. ”

”

METEOR

ACCUEIL

• AER, ATO, Ballons

Dossiers

	ÉCARTS PROCHES À PRODUIRE	REPONSES ATTENDUES	À FAIRE
FurPNA	26	17	0
AER	152	165	0
ATO	1	135	0
Ballons	0	0	0
CAT	3	163	0
Drones	152	136	0
DTO	6	96	0
NCC	2	7	0
PSNA	24	86	0
SPO-TAB1	2	53	0

Actes de surveillance

	EN ATTENTE DE RAPPORT	RAPPORTS EN COURS	À FAIRE
FurPNA	3	1	1
AER	20	11	12
ATO	16	11	2
Ballons	2	1	2
CAT	30	8	11
Drones	4	4	0
DTO	10	7	4
NCC	5	0	3
PSNA	7	2	3
SPO-TAB1	0	1	0

Constatations

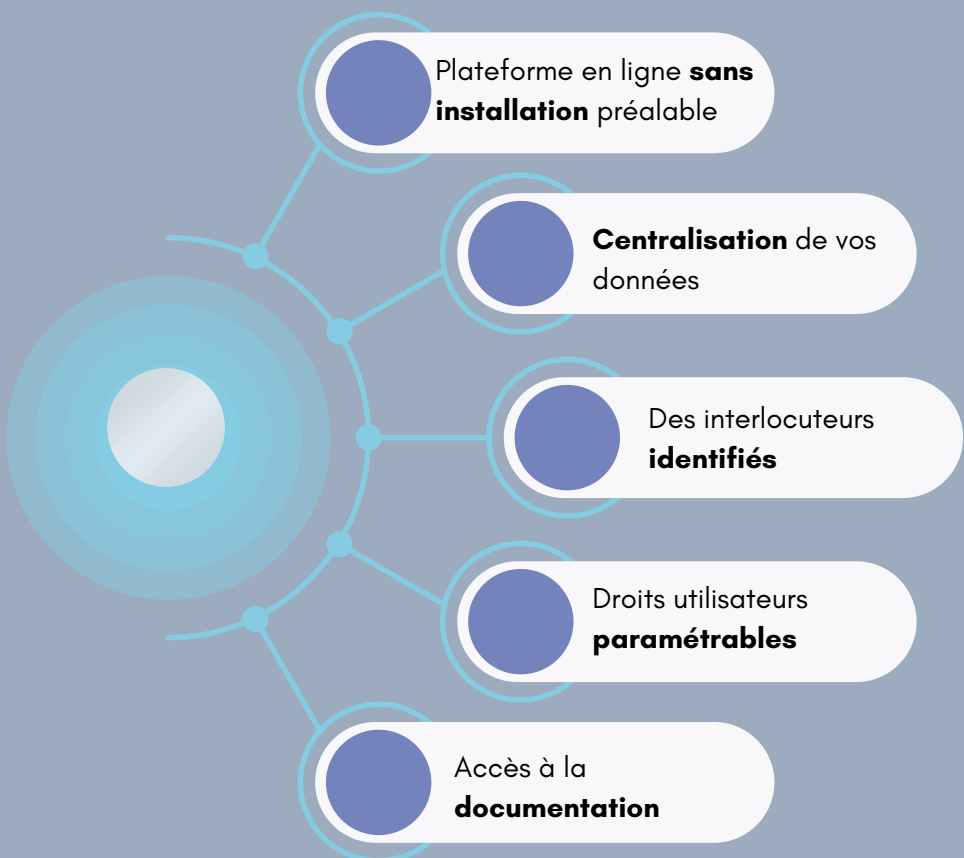
	NON-CONFORMES	ÉCARTS PROCHES	ÉCARTS À PRODUIRE	À FAIRE	À FAIRE	INACTIFS
FurPNA	0	14	8	11	0	2
AER	55	335	919	269	43	3
ATO	0	28	22	22	0	2
Ballons	2	17	11	4	0	3
CAT	30	45	25	35	1	4
Drones	0	6	11	4	0	9
DTO	13	32	89	19	1	26
NCC	1	8	13	19	0	1
PSNA	9	78	57	36	0	0
SPO-TAB1	30	36	30	13	2	9

Organismes

	EN ATTENTE DE RAPPORT	RAPPORTS EN COURS	ACTIFS	INACTIFS
FurPNA	0	0	39	0
AER	5	2	760	110
ATO	6	0	166	52
Ballons	0	0	174	100
CAT	2	0	106	95
Drones	-	-	20788	2420
DTO	5	3	736	137
NCC	1	0	64	53
PSNA	1	0	150	12
SPO-TAB1	1	0	661	304



Pour les utilisateurs Organisme



Plateforme en ligne **sans installation** préalable

Centralisation de vos données

Des interlocuteurs **identifiés**

Droits utilisateurs **paramétrables**

Accès à la **documentation**



Une assistance à votre écoute



Par des utilisateurs d'organisme

ID	ACTIVITÉS	DATE SAISIE INITIALE ↕	QUESTION	RÉF. RÉGLEMENTAIRE	FAQ
4600	AER		Quels sont les moyens acceptables de conformité pour la mise en place de formation pratique? Formation pratique	ADR.OR.D.017 - Programmes de formation et de contrôle d'aptitude Règlement 2020/2148	Oui
4480	DTO		Durée de validité de la visite médicale Visite médicale	DIQ-V02 Documentation - NCO.GEN.103 d) et article 9 de l'arrêté du 18 août 2016 Visite médicale	Oui
3700	AER		Mesure VIBAL Mesure VIBAL	ADR.OPS.A.010 - Exigences en matière de qualité des données COMMUNICATION / #11240	Oui
1720	PSN		les arrêtés du 17 août 2007 (relatifs aux comptes rendus d'événements et d'incidents d'aviation civile et fixant la liste d'événements et d'incidents d'aviation civile) sont ils toujours applicables pour les prestataires ATM/ANS ? applicabilité des arrêtés du 17 août 2007 chez les prestataires ATM/ANS	Arrêté du 17 août 2007 relatif aux comptes rendus d'événements et d'incidents d'aviation civile // Arrêté du 17 août 2007 fixant la liste d'événements et d'incidents d'aviation civile	Oui

“

“ L'interface est facile d'accès. J'ai des mails de rappels quand j'ai une action à faire sur un dossier ou une constatation. ”

“ Je peux retrouver les formulaires ou les guides en vigueur dans le module communication. ”

“ Si j'ai un doute réglementaire, je peux poser ma question dans la FAQ. ”

”



Pour plus d'informations ou
pour une démonstration :



contact@fracs.aero





Expertise & Consultancy Office of the French Civil Aviation



contact@fracsaero



[@fracsaero](https://www.linkedin.com/company/fracsaero)